

MUTATIONS INTER 2025



Enseignant-es, CPE
et PsyEn stagiaires

Le Snes-FSU
vous accompagne !



Nos réunions, visios, permanences
spéciales mutations

Nos outils et nos conseils pour vous
accompagner dans votre demande
de mutation

Stagiaires enseignant-es, CPE, PSY-EN, vous devez participer au **mouvement inter-académique** (sauf cas particuliers) pour être affecté-es à titre définitif, après titularisation, à la rentrée scolaire 2025.

Le SNES-FSU, **1^{er} syndicat dans les collèges et les lycées**, membre de la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)**, 1^{ère} fédération de l'Éducation, est à vos côtés pour **vous informer, vous conseiller et vous accompagner** tout au long de vos démarches pendant la **phase inter-académique des mutations** : calendrier, règles du mouvement, barres, calculer son barème, publications, foires aux questions, fiche de suivi, etc.

Visio et permanences spéciales MUTATIONS INTER 2025 :

Inscrivez-vous à **notre Visio** qui aura lieu : **Mercredi 13 novembre à 18h**
(en adressant un mail à stagiaire@clermont.snes.edu)

Des militantes et militants du SNES-FSU seront également présent-es à l'INSPE de 12h15 à 13h15 :

- Jeudi 7 novembre : **A004**
- Mercredi 13 novembre : **A008**
- Jeudi 14 novembre : **A002**
- Mercredi 20 novembre : **A008**
- Jeudi 21 novembre : **A004**

Cette année,
j'adhère au 



← ← ← Rejoignez-nous,
syndiquez-vous !

Syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées, le SNES-FSU s'attache à défendre individuellement et collectivement **les personnels, nos métiers, le service public d'Éducation**, en faveur de la **réussite des élèves**.

Syndicat de transformation sociale, il défend les valeurs de démocratie, de laïcité, de justice, d'égalité et de solidarité. Le SNES-FSU se bat pour les droits et les libertés, contre la **précarité**, les **discriminations**, le **racisme** et la **xénophobie**. Il est également très engagé dans les **lutttes féministes**, **LGBTI**, pour l'**égalité femmes/hommes**, contre les **violences sexistes et sexuelles** et aux côtés des « **sans-papiers** ».

Afin de mieux étaler le coût sur l'année, le SNES-FSU vous permet de choisir le prélèvement automatique mensualisé (**10 prélèvements sur l'année scolaire** si l'adhésion est enregistrée avant le 31/10).

Que vous soyez ou non imposable, vous pourrez déclarer votre cotisation pour bénéficier d'un **crédit d'impôt égal à 66%** de son montant. Vous pouvez **vous syndiquer en ligne, en scannant le QR code ci-contre ou en téléchargeant un bulletin papier** sur notre site internet à retourner à la section académique du SNES-FSU.